



## Compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020

Adresse : 50 Place de la Mairie  
62120 ROQUETOIRE  
Téléphone : 03 21 39 05 07  
Télécopie : 03 21 39 70 16

L'an deux mil vingt, le vingt-huit juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes communale sous la présidence de Madame Véronique BOIDIN, maire de la commune de Roquetoire, par suite de convocation en date du 24 juillet 2020.

### **Etaient présents :**

Madame Véronique BOIDIN - Monsieur François HENNERON - Madame Patricia WASSELIN - Monsieur Daniel NOURRY - Madame Stella CREPIN - Monsieur Laurent CEUGNIET - Madame Ludivine DARQUE - Monsieur Patrice MARTEL - Madame Léa FOLLET - Madame Sophie PENEL - Monsieur Jonathan HIDOUX - Madame Monique DUPUIS - Monsieur Jean-Paul MARTEL - Madame Coralie VINIACOURT - Monsieur Michel HERMANT.

### **Membre(s) excusé(s) :**

Madame Marie-Françoise WAWRZYNIAK, procuration donnée à Monsieur Michel HERMANT.  
Monsieur Mathieu BULTEL, procuration donnée à Monsieur Laurent CEUGNIET.

### **Membre(s) absent(s) :**

Madame Annick DUPREZ  
Monsieur Marc- Antoine BRUGE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jonathan HIDOUX

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil. Le quorum étant atteint, elle demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

En l'absence de remarques, il est procédé au vote.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Monsieur Jonathan HIDOUX est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte avec le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

### **1- Désignation d'un référent sécurité routière**

Madame le Maire fait part du courrier reçu de la Préfecture en date du 7 juillet 2020 concernant la lutte contre l'insécurité routière et la désignation d'un élu référent sécurité routière.

Monsieur Laurent CEUGNIET se présente comme seul candidat pour remplir ce rôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**DÉSIGNE**                      Monsieur Laurent CEUGNIET comme référent sécurité  
routière.

### **2- Convention et participation financière au Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves En Difficultés (RASED)**

Madame le Maire fait part des éléments de convention et de budget, reçus de l'inspecteur de l'Éducation nationale, relatifs au dispositif RASED.

Madame le Maire rappelle que la commune n'a jamais participé au financement du RASED, que le matériel informatique est déjà mis à disposition en fonction des besoins, et que les logiciels, qui ont une vocation pédagogique, devraient être à la charge de l'Éducation Nationale et non reportés sur les communes (cf le rapport public thématique de la Cour des Comptes du 16 décembre 2008 sur les communes et l'école de la République).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité contre la signature de la convention de financement du RASED pour l'année 2020.

### **3- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Madame le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Madame le Maire rappelle les conditions pour être commissaire et notamment celle d’être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d’habitation ou cotisation foncière des entreprises).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d’évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d’habitation recensées par l’administration fiscale. Depuis la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d’évaluation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques, à partir d’une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes pour la commune) proposée sur délibération du conseil municipal.

Madame le Maire soumet une proposition de liste.

1- Monsieur François HENNERON	13- Monsieur Pascal PAVY
2- Madame Patricia WASSELIN	14- Madame Aurélie DRUELLE
3- Monsieur Daniel NOURRY	15- Monsieur Jean-Pierre PENEL
4- Madame Stella CREPIN	16- Madame Sandrine GAMELIN
5- Monsieur Laurent CEUGNIET	17- Madame Marie-Françoise WAWRZYNIAK
6- Madame Ludivine DARQUE	18- Monsieur Marc-Antoine BRUGE
7- Monsieur Patrice MARTEL	19- Madame Annick DUPREZ
8- Monsieur Mathieu BULTEL	20- Madame Delphine SAINT-MAXENT
9- Madame Sophie PENEL	21- Monsieur Nicolas LOURDEL
10- Madame Monique DUPUIS	22- Monsieur Gaston CORDIER
11- Monsieur Jean-Paul MARTEL	23- Monsieur François BEDAGUE
12- Madame Coralie VINIACOURT	24- Monsieur Ludovic LECLERCQ

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

**VALIDE** la liste proposée

#### **4- Enquête publique : usine de surgélation de légumes sur la commune de Blaringhem (société Triniture France)**

Madame le Maire rappelle qu’une enquête publique relative à la construction d’une usine de surgélation de légumes sur la commune de Blaringhem s’est déroulée du 26/06/2020 au 28/07/2020.

A l’issue de cette enquête, le conseil municipal est amené à donner son avis sur la demande d’autorisation en application des dispositions de l’arrêté d’ouverture d’enquête publique dans un délai de 15 jours suivant la clôture du registre d’enquête.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

**ÉMET** un avis favorable

## **5- Compte de gestion 2019 - Commune**

Les états récapitulatifs du compte de gestion 2019 ont été transmis à chaque membre du Conseil. Monsieur François HENNERON, Adjoint aux finances, les présente et explique les résultats.

Après délibération, le conseil municipal adopte le Compte de Gestion 2019 de la Commune à l'unanimité.

## **6- Compte administratif 2019 - Commune**

Strictement identique au Compte de Gestion dressé par le comptable public, il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HENNERON, Monsieur Michel HERMANT étant sorti le temps du vote.

## **7- Délibération d'affectation du résultat 2019 - Commune**

Le projet de délibération d'affectation du résultat 2019 de la commune a été transmis à chacun des membres.

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur François HENNERON, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2019 proposée est adoptée.

## **8- Budget Primitif 2020 - Commune**

Monsieur François HENNERON explique la complexité de construire un budget prévisionnel à cette période de l'année, dans le contexte actuel, lié notamment au COVID-19.

Monsieur François HENNERON présente le récapitulatif des subventions aux associations, suivant un tableau transmis à chaque membre du conseil.

L'idée générale est de reconduire les subventions 2019, déduction faite des 200€ octroyés l'année dernière, à titre exceptionnel, suite au don de l'ex tennis club de Roquetaire.

Il est proposé de renouveler pour cette année l'aide de 2 000€ à l'Harmonie pour le changement des costumes.

Monsieur François HENNERON présente le projet de budget primitif 2020 pour la Commune.

Dépenses

Section d'investissement	496 891€31
Section de fonctionnement	1 232 430 € 68

## Recettes

Section d'investissement	496 891€31
Section de fonctionnement	1 232 430 € 68

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif de la commune pour 2020

### **9- Compte de gestion 2019 – Transport scolaire**

Les états récapitulatifs du compte de gestion 2019 ont été transmis à chaque membre du Conseil. Monsieur François HENNERON, Adjoint aux finances, les présente et explique les résultats.

Après délibération, le conseil municipal adopte le Compte de Gestion 2019 du transport scolaire à l'unanimité.

### **10- Compte administratif 2019 – Transport scolaire**

Strictement identique au Compte de Gestion dressé par le comptable public, il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HENNERON, Monsieur Michel HERMANT étant sorti le temps du vote.

### **11- Délibération d'affectation du résultat 2019 – Transport scolaire**

Le projet de délibération d'affectation du résultat 2019 du transport scolaire a été transmis à chacun des membres.

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur François HENNERON, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2019 proposée est adoptée.

### **12- Budget Primitif 2020 – Transport scolaire**

Monsieur François HENNERON présente le projet de budget primitif 2020 pour le transport scolaire.

#### Section d'exploitation

Dépenses	48 279 € 64
----------	-------------

Recettes	48 279 € 64
----------	-------------

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif du Transport Scolaire pour 2020

### **13- Questions diverses**

- Refacturation au RSR de sa consommation d'électricité lors de la soirée du 13 juillet.
- Demande d'avenant faite auprès de Dupont Restauration pour prolonger le contrat jusque fin décembre 2020.
- Assemblée Générale de l'ESR le 9 août 2020 à 11h.
- Assemblée Générale de Roq'Attitudes le 31 août 2020 à 18h30.
- Échanges à venir avec Roq'Atout Cœur pour étudier une demande de subvention.

Après un tour de table, la séance est levée.